



**50<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme**

**Point 4 – Dialogue interactif sur le rapport de la Haute Commissaire sur le Venezuela**

Intervention du Luxembourg

29 juin 2022

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne et remercie la Haut-Commissaire pour son rapport.

Le Luxembourg reste profondément préoccupé par la situation des droits humains au Venezuela et regrette de constater que malgré les différentes recommandations précédemment formulées, aucune véritable amélioration de la situation ne peut être constatée. Bien que le rapport fasse état d'une diminution du nombre de cas de répressions, cette évolution s'explique par le fait que de nombreux cas ne sont pas dénoncés par peur des victimes. L'oppression systématique que le gouvernement impose aux Vénézuéliens reste un fait.

Ma délégation reste particulièrement inquiète face au manque d'indépendance du pouvoir judiciaire. Nous tenons à souligner que chaque individu doit avoir le droit à un procès équitable. Le fait que de nombreux magistrats sont dépendants du pouvoir exécutif met en question l'intégrité du système judiciaire et de l'Etat de droit. Le Luxembourg réitère son appel aux autorités vénézuéliennes à coopérer pleinement avec les mécanismes internationaux de protection des droits humains.

Madame la Haute Commissaire,

Vous mentionnez dans votre rapport que les nouveaux magistrats de la Cour Suprême ont été nommés par l'Assemblée nationale. Quelle est votre appréciation du fait qu'une majorité de ces juges sont considérés des alliés du gouvernement et que la nomination de plusieurs d'entre eux pourrait se heurter à la limite constitutionnelle d'un mandat non-renouvelable de 12 ans ?

Je vous remercie.

(233 mots)